



LÀ

**où votre voix
compte**

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Chaudière-Appalaches, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

14 MARS 2023 À 19 H 30

En mode virtuel uniquement

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pour y participer, les membres-assurés doivent s'inscrire en remplissant le formulaire à cet effet au plus tard le 7 mars 2023. [Cliquez ici](#) pour accéder au formulaire d'inscription.

Pour participer, chaque membre-assuré doit détenir une adresse courriel pour accéder à la plateforme virtuelle.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 1 : Éric Chrétien (rééligible)

Siège n° 3 : Lucie Dumas (rééligible)

Siège n° 6 : Jules E. Génier (rééligible)

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 6 mars 2023, à 16 h, le bulletin de mise en candidature, les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi est fait à l'adresse julie.laroche@promutuel.ca. Les membres-assurés peuvent également communiquer à cette adresse courriel pour se procurer les documents de mise en candidature mentionnés ci-dessus. Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse julie.laroche@promutuel.ca, au plus tard le 13 mars 2023, à 12 h, un formulaire de procuration dûment rempli, lequel est également disponible à cette même adresse. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.